

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:-

DECRET N°74-122 du 26 avril 1974

portant radiation de la B I A O et de la B N P de la liste des Banques autorisées à exercer leur activité sur le Territoire de la République du DAHOMEY.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU la Loi n° 65-22 du 8 Juillet 1965 portant organisation de la profession bancaire et des activités s'y rattachant et réglementation du crédit ;

VU le Décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;

VU le Décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret n° 73-17 du 19 Janvier 1973 qui l'a complété ;

VU le Décret n° 269 du 30 Juin 1966 portant agrément des Banques et Etablissements Financiers autorisés à exercer leur activité sur le Territoire de la République du Dahomey ;

Le Conseil National du Crédit consulté,

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Sont radiées de la liste des Banques autorisées à exercer leur activité sur le Territoire de la République du Dahomey, les entreprises ci-après ;

.../...

N° 2B Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale
('B.I.A.O.)

N° 3B Banque Nationale de Paris (B.N.P.)

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 26 avril 1974

Pour le Président de la République, le Garde
des Sceaux, Ministre de la Justice et de la
Législation, chargé de l'intérieur,

Lieutenant-Colonel Barthélémy CHOUENS

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Capitaine Janvier ASSOGBA

AMPLIATIONS : 8 CS 6 MEF 8 autres ministères 10 CIER 4 SPD 2 SGG 4
BIAO et BNP 2 Chamb.Com. 4 IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Chanc.5 DGP-DGAJL 4
INSAE 2 JORD 1